

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE
LE 26 MARS 2007 À 18 H 00 À L'HÔTEL DE VILLE, 5569 CHEMIN
QUEEN MARY À HAMPSTEAD**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Michael Goldwax et Abraham Gonshor, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur William Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général et Monsieur Charles Ohayon, assistant-greffier qui prend note des délibérations.

ABSENT : Messieurs les conseillers Clifford Borden, Leon Elfassy et David Sternthal

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2007-071

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2007-072

**ADJUDICATION DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT
DE 2 692 000 \$**

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros : 753 (paiement à la municipalité centrale pour réduire les taux de taxes d'agglomération pour 2006), 754 (paiement à la municipalité centrale pour réduire les taux de taxes d'agglomération pour 2007) ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 692 000 \$ datée du 16 avril 2007;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

Financière Banque Nationale

86 000 \$	3.90000 %	2008	90 000 \$	3.90000 %	2009
94 000 \$	3.90000 %	2010	98 000 \$	3.90000 %	2011
2 234 000 \$	4.00000 %	2012			

Prix : 98.71900

Coût réel : 4.29933 %

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CIBC Marchés Mondiaux Inc.

86 000 \$	3.85000 %	2008	90 000 \$	3.90000 %	2009
94 000 \$	3.90000 %	2010	98 000 \$	3.95000 %	2011
2 234 000 \$	4.00000 %	2012			

Prix : 98.69400

Coût réel : 4.30660 %

Valeurs Mobilières Desjardins Inc.

86 000 \$	3.85000 %	2008	90 000 \$	3.85000 %	2009
94 000 \$	3.90000 %	2010	98 000 \$	3.90000 %	2011
2 234 000 \$	3.95000 %	2012			

Prix : 98.43600

Coût réel : 4.32012 %

Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc. – R.B.C. Dominion Valeurs Mobilières Inc. – Scotia Capitaux Inc.

86 000 \$	3.90000 %	2008	90 000 \$	3.90000 %	2009
94 000 \$	3.90000 %	2010	98 000 \$	3.90000 %	2011
2 234 000 \$	4.00000 %	2012			

Prix : 98.62400

Coût réel : 4.32229 %

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de Financière Banque Nationale s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par le conseiller Abraham Gonshor, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE l'émission d'obligations au montant de 2 692 000 \$ de la Ville de Hampstead soit adjugée à Financière Banque Nationale;
- QUE demande soit faite à ce dernier de mandater la Caisse Canadienne - de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- QUE le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, l'assistant-trésorier sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;
- ATTENDU QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS; et
- ATTENDU QUE CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2007-073

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE – ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 692 000 \$

ATTENDU QUE, la Ville Hampstead entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 2 692 000\$, en vertu des règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Règlement d'emprunt numéro</u>	<u>Pour un montant de \$</u>
753	1 495 650
754	1 196 350

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 692 000 \$;
- QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 avril 2007;
- QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;
- QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;
- QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : La Banque Nationale du Canada.
- QUE les intérêts seront payables semi-annuellement le 16 octobre et le 16 avril de chaque année;
- QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);
- QUE les obligations seront signées par le maire et le trésorier. La municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2007-074

**RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE – ÉMISSION
D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 692 000 \$**

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 692 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 753 et 754, la Ville de Hampstead doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans (à compter du 16 avril 2007); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6, et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 753 et 754, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

2007-075

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Abraham Gonshor et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

Charles Ohayon, greffier adjoint